

Droit du travail

Les accords de performance collective

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Un équipementier automobile emploie 120 salariés. Un APC a été négocié pour modifier l'organisation du temps de travail des salariés.**
 - a. C'est un accord de branche
 - b. C'est un accord d'entreprise
 - c. C'est un accord d'entreprise majoritaire
- 2. Un accord de performance collective (APC)**
 - a. Est un accord d'entreprise majoritaire
 - b. Comporte un préambule définissant ses objectifs
 - c. Doit préciser les modalités selon lesquelles sont conciliées la vie professionnelle et la vie personnelle
- 3. Un APC est négocié dans une entreprise de travaux publics pour « nécessités de fonctionnement de l'entreprise »**
 - a. Il est indispensable que figure dans le texte un objectif en termes de maintien ou de création d'emplois
 - b. Il n'est pas nécessaire d'exposer ce à quoi correspondent les nécessités de fonctionnement
 - c. Il est préférable de décrire ce que recouvrent les nécessités de fonctionnement
- 4. Le Directeur des Ressources Humaines d'une société spécialiste du nettoyage industriel de 300 salariés a négocié un APC modifiant l'organisation du temps de travail des salariés**
 - a. Les salariés ne peuvent pas s'y opposer
 - b. Les salariés qui refusent sont licenciés pour motif économique
 - c. Les salariés qui refusent sont licenciés pour motif spécifique

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Les accords de performance collective, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.